



## **Commission de la Santé et des Sports**

### **Procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2019**

#### Ordre du jour :

1. Présentation du programme gouvernemental en matière de sports
2. Organisation des travaux de la commission
3. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, remplaçant Mme Josée Lorsché, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, remplaçant M. Eugène Berger, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Jeff Engelen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, remplaçant Mme Martine Hansen, M. Marc Spautz, remplaçant Mme Nancy Arendt épouse Kemp

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Dan Kersch, Ministre des Sports

M. Laurent Deville, M. Rob Thillens, du Ministère des Sports

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché

\*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

\*

#### **1. Présentation du programme gouvernemental en matière de sports**

Après quelques mots d'introduction, Monsieur le Ministre des Sports présente le programme gouvernemental en matière de sports pour le détail duquel il est prié de se référer aux pages 78 à 83 de l'accord de coalition 2018-2023<sup>1</sup>. Le volet « *Sports* » de

<sup>1</sup> <https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/2018-2023.html>

l'accord de coalition 2018-2023 a été diffusé en amont de la réunion aux membres de la Commission parlementaire.<sup>2</sup>

En outre, Monsieur le Ministre des Sports fournit des éléments supplémentaires sur les aspects suivants :

#### *Lutte contre le manque d'exercice physique des enfants*

Monsieur le Ministre exprime le souhait de renforcer le rôle des communes en matière de coordination des efforts visant à promouvoir l'activité physique des enfants en mettant à leur disposition les moyens et le savoir-faire nécessaires. À cette fin, il y a lieu de mener à bien l'évaluation des projets pilotes en cours afin de développer un concept national prenant en compte les réalités locales et régionales. Il faut également renforcer la coordination entre les associations sportives, l'école et les services d'éducation et d'accueil (SEA). À cet égard, Monsieur le Ministre renvoie au service des navettes « *clubs enfants* » qui sera mis en place en collaboration avec les communes afin d'assurer le transport des enfants des SEA vers des centres sportifs qui organisent des activités extrascolaires.

#### Échange de vues

- Un membre du groupe parlementaire CSV s'enquiert de l'intention du Gouvernement d'augmenter le nombre des heures de l'éducation physique dans l'enseignement fondamental et secondaire ainsi que dans la formation des éducateurs au Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES).

Monsieur le Ministre des Sports dit favoriser une meilleure intégration des activités physiques dans la vie de tous les jours des enfants, que ce soit au niveau scolaire ou parascolaire, tout en donnant à considérer que la fixation des heures de classe relève de la compétence du ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions. Un projet visant à renforcer l'enseignement de l'éducation physique au sein du LTPES est en cours de réalisation, en coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'Université du Luxembourg.

- Un membre du groupe parlementaire DP souligne l'importance d'accorder des moyens supplémentaires à la Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire (LASEP) et à la Ligue des associations sportives estudiantines luxembourgeoises (LASEL), qui jouent un rôle de premier ordre dans l'intégration et l'encouragement des enfants et adolescents à pratiquer un sport.

Monsieur le Ministre des Sports dit partager ce point de vue, tout en donnant à considérer que le recul de l'engagement au sein de la LASEP est à imputer notamment au manque de disponibilité des infrastructures et des enseignants.

#### *Mutation de l'ENEPS en INEPS*

Monsieur le Ministre des Sports souligne que la conversion de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) en Institut national et la promotion des compétences de l'enseignement des activités physiques, motrices et sportives au cours de la formation initiale et continue s'avéreront d'autant plus importantes que de

---

<sup>2</sup> Transmis du 7 janvier 2019 (courrier électronique).

nombreux athlètes de haut niveau ont pratiqué au début de leur carrière sportive une autre discipline que celle dans laquelle ils ont réussi.

### *Sport de compétition et de haut niveau*

Monsieur le Ministre des Sports relève l'importance d'assurer une coopération plus étroite avec l'Université du Luxembourg, l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) et le LTPES afin d'améliorer la qualité de la formation initiale des futurs enseignants et éducateurs et la formation continue des agents en place.

Il rappelle que le « *Luxembourg Institute for High Performance in Sports* » (LIHPS), créé en 2017 et servant plus particulièrement le sport de haut niveau, sera opérationnel à partir du mois d'avril au sein du « *High Performance Training & Recovery Center* » (HPTRC) du Centre national sportif et culturel d'Coque. Monsieur le Ministre précise que le HPTRC a été créé dans l'intérêt et au service du sport de haut niveau et, partant, ne devrait pas être utilisé à des fins commerciales. Ce point de vue serait entièrement partagé par le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL).

Monsieur le Ministre des Sports annonce son intention de trouver rapidement un nouveau site pour l'implantation du Sportlycée, qui se trouvera probablement à Mamer.

En ce qui concerne les activités de recherche en sciences du sport, celles-ci devraient se faire en coopération avec des instituts à l'étranger afin de créer des synergies supplémentaires.

### Échange de vues

- Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports salue l'intention d'étendre l'offre du Sportlycée à tous les régimes de l'enseignement secondaire, y compris le régime modulaire, afin d'offrir les mêmes chances à tous les jeunes sportifs talentueux.

### *Bénévolat dans le sport*

Monsieur le Ministre se prononce en faveur d'une revalorisation du bénévolat en sus des mesures qui ont été prises ces dernières années. Il constate que le déclin du bénévolat est une perte pour la société en tant que telle, ceci d'autant plus qu'une professionnalisation des activités des bénévoles engendrerait des coûts considérables. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre renvoie à l'élargissement prévu du champ d'application du règlement grand-ducal concernant l'octroi d'un congé sportif, tout en soulignant l'importance d'en limiter les répercussions négatives sur les entreprises privées.

### Échange de vues

- En ce qui concerne le subside « *Qualité+* » visant à promouvoir le bénévolat, un membre du groupe technique « Piraten » s'interroge sur le traitement et le stockage des données personnelles dont les associations sportives ont besoin pour introduire une demande auprès du Ministère des Sports.

Monsieur le Ministre des Sports se dit disposé à étudier cette question plus en détail.

- Un membre du groupe technique ADR souligne l'opportunité de revoir les modalités de demande du subside « *Qualité+* » et d'en améliorer l'efficacité.

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre renvoie au succès rencontré par ce subside dont le volume a connu une augmentation considérable ces dernières années. Cela étant, il dit partager l'opinion selon laquelle il faut réduire la charge administrative dans toute la mesure du possible.

- En réponse à une question d'un membre du groupe parlementaire CSV, Monsieur le Ministre précise que la création d'un compte « épargne-temps » pour les dirigeants de club ou fédéraux vise à renforcer le bénévolat en procédant dans un premier temps à l'évaluation des heures prestées, tout en évitant une charge administrative excessive pour les associations et fédérations concernées. Une telle évaluation s'avérera nécessaire dans le cadre du compte satellite sport mentionné ci-dessous.

### *Infrastructures sportives*

Monsieur le Ministre des Sports dit partager le point de vue exprimé par la pétition publique 1141 qui revendique un accès aux halls sportifs des établissements scolaires (lycée, école primaire) après les cours ordinaires pour les associations et clubs sportifs qui sont dans le besoin. À cette fin, le Ministère des Sports est en train d'établir un inventaire des infrastructures sportives et de collecter des informations sur l'utilisation de celles-ci, ceci en coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Après discussion avec plusieurs responsables de fédérations sportives et du COSL, Monsieur le Ministre souligne la nécessité d'un recentrage du Centre national sportif et culturel d'Coque sur ses missions prioritaires sportives et du sport scolaire au-delà de toute considération de nature commerciale. Il salue l'accueil favorable que les responsables de la Coque ont d'ores et déjà réservé à cette demande.

### Échange de vues

- Un membre du groupe parlementaire déi gréng, qui est également présidente de la Fédération luxembourgeoise d'athlétisme (FLA), relève l'importance d'améliorer les infrastructures sportives, notamment dans le Nord du pays.

Monsieur le Ministre souligne l'opportunité d'améliorer l'accès aux halls sportifs existants. En ce qui concerne la création d'un stade, il renvoie au nouveau stade national d'athlétisme qui est en voie de construction sur le site de l'Institut national des sports (INS). Le Ministre des Sports se déclare d'ores et déjà favorable au cofinancement d'une initiative communale visant la construction d'un stade d'athlétisme dans le Nord du pays.

- Le membre précité du groupe parlementaire déi gréng souligne encore l'opportunité de réduire la vaisselle jetable et d'autres emballages en plastique lors des événements sportifs organisés par les fédérations et associations d'athlétisme et s'enquiert de la possibilité pour le Ministère des Sports de soutenir une initiative dans ce sens.

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre renvoie aux mesures annoncées par le Gouvernement pour réduire les emballages en plastique et se montre disposé à coopérer avec les fédérations et associations d'athlétisme afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures lors des grands événements sportifs.

### *Compte satellite sport*

Monsieur le Ministre des Sports précise qu'il s'agit de réaliser une analyse du rapport entre le coût et le bénéfice des investissements destinés à promouvoir le sport. À cette fin, la possibilité est considérée de renforcer le Ministère des Sports par le recrutement d'un économiste.

### Échange de vues

- Suite à une question de Monsieur le Président de la Commission, le Ministre des Sports se dit disposé à reconsidérer la dénomination de ce concept qui a été introduit par Eurostat<sup>3</sup>.
- Un membre du groupe technique ADR souhaite savoir si les investissements prévus par le Gouvernement dans le domaine des sports sont chiffrés.

En guise de réponse, Monsieur le Ministre des Sports précise qu'actuellement 0,4% du budget de l'État est consacré aux sports. L'accord de coalition prévoit de dégager des moyens financiers supplémentaires afin de parvenir à une augmentation progressive et conséquente des investissements publics. Ces dépenses supplémentaires seront effectuées d'une manière ciblée et efficace.

À cet égard, Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports donne à considérer que les fonds à investir dans le sport devraient provenir non seulement du secteur public, mais également du secteur privé et de la société civile.

Monsieur le Ministre des Sports se dit d'accord avec cette approche, proposant de lancer, en coopération avec les entreprises privées, des programmes de sport qui profiteraient à la fois aux salariés et aux entreprises.

- Un membre du groupe parlementaire LSAP souligne l'importance de veiller à une intégration de la dimension du genre dans le cadre du compte satellite sport.

Monsieur le Ministre dit partager ce point de vue et se prononce pour une approche basée sur la non-discrimination qu'il faudrait clarifier par voie législative ou réglementaire en cas de besoin.

### *Musée du sport*

En ce qui concerne la création d'un musée du sport, Monsieur le Ministre des Sports souligne l'opportunité d'une coopération avec le Ministère du Tourisme et renvoie à la discussion qui a déjà été menée avec la Ville d'Esch-sur-Alzette à cet égard.

### *E-sport*

Monsieur le Ministre relève les aspects positifs que cette sorte de compétition peut avoir, tout en donnant à considérer que l'e-sport pourrait décourager les pratiquants de faire une activité physique proprement dite.

\*

Lors de l'échange de vues, les membres de la Commission de la Santé et des Sports soulèvent encore les questions suivantes :

---

<sup>3</sup> Voir [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Satellite\\_account/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Satellite_account/fr)

### *Contrôle médico-sportif*

- Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports demande pourquoi le contrôle médico-sportif ne s'applique pas aux sportifs de toute catégorie d'âge.

En guise de réponse, le Commissaire du Gouvernement à l'Éducation physique et aux Sports précise qu'il s'agit de responsabiliser les personnes au-delà d'une certaine limite d'âge qui pratiquent une activité sportive non visée par le règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées.

- Un membre du groupe technique « Piraten » souligne l'importance pour les enfants rejoignant une association sportive de passer rapidement l'examen médico-sportif obligatoire afin de disposer en temps utile d'une licence de compétition, faute de quoi il faudrait soit accorder une dispense, soit autoriser les médecins généralistes à délivrer une attestation médicale.

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre des Sports se dit favorable au renforcement de l'effectif du contrôle médico-sportif plutôt que de mettre en place un système de dispense ou d'attestation médicale.

### *Lutte contre le dopage*

- Un membre du groupe parlementaire CSV s'enquiert de la corrélation entre la lutte contre le dopage et la dépénalisation, voire la légalisation, prévue du cannabis récréatif.

Dans sa réponse, Monsieur le Ministre des Sports précise que le cannabis figure, et continuera à figurer, sur la liste des interdictions prévues par le Code mondial antidopage.

- Un autre membre du groupe parlementaire CSV soulève la question de l'opportunité de procéder à une dépénalisation, voire à une légalisation, du cannabis récréatif.

Monsieur le Président de la Commission estime que la Commission parlementaire devrait adopter une position sceptique à l'égard de toute consommation de drogues, tout en soulignant l'opportunité d'élaborer un cadre juridique clair et précis pour réglementer la production, l'achat, la possession et la consommation du cannabis récréatif.

## **2. Organisation des travaux de la commission**

Monsieur le Président de la Commission annonce son intention de mener les travaux de la Commission de la Santé et des Sports dans un esprit de coopération constructive, de transparence et de respect mutuel. Il souligne l'importance de se donner le temps nécessaire pour instruire les différents dossiers parlementaires. À cet égard, il assure le Gouvernement de la bonne coopération de la Chambre des Députés afin de mener à bien les travaux législatifs dans les meilleures conditions possibles.

À ce stade, la Commission de la Santé et des Sports est saisie d'un seul texte législatif dans le domaine des sports, à savoir la proposition de loi 7013 sur les sportifs d'élite de

niveau mondial et modifiant la loi du 3 août 2005 concernant le sport, qui a été déposée le 7 juillet 2016 par Madame Nancy Arendt épouse Kemp. Monsieur le Président propose de mener une discussion sur cette proposition de loi le moment venu, sur base d'une position du Gouvernement et des avis des chambres professionnelles et du Conseil d'État<sup>4</sup>.

Il est prévu que le programme gouvernemental en matière de santé sera présenté lors de la réunion du 15 janvier 2019.

La Commission de la Santé et des Sports se réunit en principe le mardi à 09h00.

### **3. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

Le Secrétaire-administrateur,  
Patricia Pommerell

Le Président de la Commission de la Santé et des  
Sports,  
Mars Di Bartolomeo

---

<sup>4</sup> Avis de la Chambre de commerce du 9 février 2017, avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics du 9 mai 2017 et avis du Conseil d'État du 20 février 2018.